



Directive de la Direction générale des Premières nations et des Inuits

Nettoyage de l'environnement dans les installations converties en centres de soins au cours de la pandémie de COVID-19

Entrée en vigueur :
__-03-2020

Révision :

Feuille : 1 de 1

Date d'approbation : __-03-2020

Personnes
visées :

- Équipes de direction et des opérations des organismes dirigeants
- Équipes des services et des programmes
- Clients, familles et communautés

Autorité approbatrice :

OBJECTIF

En raison de la demande accrue que provoque la pandémie de COVID-19 auprès du système de santé, les collectivités pourraient devoir donner à des installations existantes, par exemple des écoles, des gymnases ou des roulottes, une nouvelle vocation, soit celle de site de prestation de services de santé.

L'analyse des documents canadiens et internationaux a permis de constater qu'aucune directive propre au nettoyage de l'environnement dans les installations servant à une nouvelle fin n'était aisément accessible.

On ne sait pas encore combien de temps le virus responsable de la COVID-19 survit sur les objets et les différentes surfaces; cependant, selon les premières données, la période de survie du coronavirus serait de quelques heures à quelques jours. Les plus récentes données probantes indiquent que les procédures standard de nettoyage de l'environnement aux fins de la prévention et du contrôle des infections par les virus courants sont efficaces dans la réduction de la propagation de la COVID-19. La présente directive offre un aperçu des meilleures pratiques de nettoyage de l'environnement et indique en particulier les précautions supplémentaires à prendre en cas d'adaptation d'installations non sanitaires en vue d'y fournir des services de santé.

LE MODE DE PROPAGATION DE LA COVID-19

Les coronavirus humains infectent le nez, la gorge et les poumons de leur hôte. Ils se propagent le plus souvent :

- par les gouttelettes qu'expulse la personne infectée en cas de toux ou d'éternuement;
- par contact personnel étroit prolongé avec une personne infectée, comme un contact direct ou une poignée de main;
- par le fait de toucher une surface portant le virus, puis de se toucher la bouche, le nez ou les yeux avant de s'être lavé les mains.

Pour réduire le risque de propagation de la COVID-19, il est crucial de respecter les procédures standard de nettoyage de l'environnement destinées à la prévention et au contrôle des infections.

NETTOYAGE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Afin de prévenir la propagation de la COVID-19, on effectue le même nettoyage de l'environnement que pour les virus courants. Les produits de nettoyage et les désinfectants habituellement employés dans les établissements de santé sont suffisamment puissants pour inactiver les coronavirus et empêcher leur propagation. Pour prévenir la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires virales, il est recommandé de nettoyer les saletés visibles sur les surfaces, puis de procéder à une désinfection.

Le choix des produits nettoyants et désinfectants

Les produits **nettoyants** éliminent les germes, la saleté et les impuretés des surfaces grâce à du savon (ou à du détergent) et à de l'eau. Le nettoyage ne tue pas nécessairement les germes, mais il les élimine de la surface, en réduit ainsi le nombre et diminue le risque de propagation de l'infection.

Les coronavirus sont des virus enveloppés. Ainsi, ils figurent parmi les virus les plus faciles à tuer. Il est toutefois important :

- d'utiliser le produit **désinfectant** approprié;
- de suivre les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit.

Bien que les désinfectants ne soient pas réputés pouvoir tuer les virus tels que celui qui cause la COVID-19, ils peuvent contribuer à réduire le transfert des micro-organismes.

Entre les utilisations, sur les petites surfaces et les petits objets tels que les instruments personnels réutilisables (par exemple les thermomètres), l'Organisation mondiale de la Santé recommande actuellement l'utilisation d'alcool éthylique à 70 % et d'hypochlorite de sodium à 0,5 % (ce qui équivaut à 5 000 ppm) pour la désinfection.

Il faut prendre des mesures de sécurité supplémentaires au moment de choisir chacun des produits nettoyants et des désinfectants :

- Vérifier, par la date sur le produit ou l'emballage, que le produit n'est pas périmé et s'assurer de disposer de tous les éléments de l'équipement de protection individuelle (EPI) qui seront nécessaires à l'utilisation du produit.
- Ne pas utiliser différents types de produits nettoyants ou de désinfectants sur le même instrument ou la même surface environnementale, car certains produits chimiques réagissent les uns avec les autres, ce qui peut causer une toux, des problèmes respiratoires, une sensation de brûlure aux yeux et un larmolement.

Santé Canada a publié une [liste des désinfectants pour surfaces dures](#) qui devraient être efficaces contre le coronavirus (responsable de la COVID-19). Bien que les nettoyants ne soient pas réputés pouvoir tuer les virus tels que celui qui cause la COVID-19, ils peuvent contribuer à réduire le transfert des micro-organismes.

Vous pourriez aussi :

1. repérer le numéro d'identification de médicament (DIN) sur l'étiquette du produit désinfectant, puis...
2. chercher ce numéro dans la [liste des désinfectants pouvant être utilisés contre le SRAS-CoV-2 \(qui cause la COVID-19\)](#).

Éléments à considérer en ce qui concerne le nettoyage de l'environnement lorsque l'on adapte des installations en vue d'y fournir des soins de santé

Avant d'utiliser les installations à nouvelle vocation pour la prestation de services de santé, il faut en nettoyer toutes les surfaces conformément aux pratiques de prévention et de contrôle des infections décrites ci-dessous. Les surfaces suivantes exigent une attention particulière avant l'utilisation d'installations non sanitaires pour la prestation de services de santé :

- **Les murs, les fenêtres, les stores et les rideaux** : nettoyer et désinfecter toutes les surfaces et laver tous les tissus.
- **Les moquettes, les tapis et les tissus d'ameublement** : les nettoyer, passer l'aspirateur sur ceux-ci et effectuer un nettoyage à la vapeur (l'aspirateur employé doit être équipé d'un filtre à haute efficacité pour les particules de l'air).
- **Les sols (planchers ou autres) non absorbants** : nettoyer et désinfecter toutes les surfaces et laver les tissus.

Retirer tous les objets non essentiels fréquemment touchés (p. ex. les jouets ou les magazines) des lieux afin de réduire le nettoyage de l'environnement à effectuer.

Tant que les installations sont utilisées pour la prestation de services de santé, elles doivent être entretenues conformément aux procédures de nettoyage de l'environnement qui constituent la norme dans les établissements de santé.

Fréquence du nettoyage de l'environnement dans les établissements de santé

La fréquence du nettoyage et de la désinfection à effectuer variera en fonction du nombre d'occupants et du risque de contamination dans le bâtiment. Des recommandations de nature générale sur la fréquence figurent ci-dessous. Toutes les surfaces d'un établissement de santé, en particulier celles qui sont horizontales et fréquemment touchées, doivent être nettoyées au moins deux fois par jour et dès lors que des saletés sont visibles. Augmenter la fréquence du nettoyage de l'environnement en cas d'augmentation du risque de contamination.

- **Instruments partagés (p. ex. les stéthoscopes et les brassards de tensiomètre)** : Après le passage de chaque patient
- **Les surfaces horizontales fréquemment touchées (p. ex. les comptoirs, les lits d'examen et les tables)** : Après le passage d'un patient atteint de la COVID-19, soupçonné de l'être ou ayant des symptômes respiratoires (p. ex. une toux, de la fièvre, un essoufflement ou une difficulté à respirer) et au moins deux fois par jour
- **Les autres surfaces fréquemment touchées (p. ex. les poignées de porte, l'équipement médical et les téléphones)** : Au moins deux fois par jour
- **Toutes les autres surfaces du lieu de soins** : Au moins deux fois par jour

Les surfaces telles que les murs et les plafonds nécessitent aussi un nettoyage régulier.

Pratiques de nettoyage de l'environnement

1. Porter tous les éléments appropriés de l'EPI. Porter des chaussures ou des bottes fermées.
 - a. Dans le cas où des zones ont été ou pourraient avoir été occupées par des personnes atteintes de la COVID-19, soupçonnées de l'être ou ayant des symptômes respiratoires, les articles suivants doivent être portés durant le nettoyage et la désinfection :
 - i. Gants jetables

- ii. Blouse jetable
 - iii. Protection des yeux
 - iv. Masque médical
- b. En l'absence du critère a, le seul port de gants jetables suffit.
2. Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez et la bouche.
 3. Éviter tout contact direct avec des liquides biologiques. S'il y a présence de liquides biologiques (sécrétions nasales ou buccales, sang, vomissures, diarrhée, etc.), mettre des gants jetables et utiliser des essuie-tout pour absorber les liquides avant de procéder au nettoyage.
 4. Éviter les méthodes de nettoyage qui produisent des aérosols (p. ex., préférer la vadrouille au balai).
 5. Suivre les instructions et utiliser l'équipement de protection individuelle approprié quand vient le moment de préparer des solutions nettoyantes ou désinfectantes.
 6. Les surfaces les moins contaminées seront nettoyées avant les plus contaminées, et les plus hautes, avant les plus basses.
 7. Nettoyer les saletés visibles sur la surface au moyen d'un détergent ou d'un nettoyant. Retirer les grosses saletés qui n'adhèrent pas à la surface et les débris avant de nettoyer la surface ou de passer la vadrouille.
 8. N'utiliser que des articles de nettoyage jetables (p. ex. des essuie-tout ou des lingettes).
 9. Nettoyer toutes les surfaces fréquemment touchées.
 10. Mettre les essuie-tout et les lingettes usagés dans un récipient à déchets approprié.
 11. Appliquer le désinfectant sur la surface conformément au mode d'emploi du fabricant. La surface doit être humide. Laisser sécher à l'air.
 12. Éviter de ranger les fournitures de nettoyage d'une manière qui permet aux micro-organismes de se multiplier (il faut p. ex. attendre que les vadrouilles et les seaux soient secs avant de les ranger).
 13. Ne retirer les gants et les autres éléments de l'EPI que lorsque le nettoyage et la mise au rebut sont terminés. Jeter l'EPI dans un récipient à déchets approprié.
 14. Éliminer les déchets quotidiennement conformément aux procédures d'élimination des déchets infectieux des établissements de santé.
 15. Se laver les mains à l'eau et au savon ou, en l'absence d'eau, à l'aide d'un désinfectant pour les mains (contenant au moins 60 % d'alcool).
 16. Remplir la liste de contrôle du nettoyage (annexe A).

Élimination des déchets solides

Les déchets non médicaux doivent être recueillis, traités et éliminés selon les procédures normalisées relatives aux déchets non médicaux.

Tous les déchets d'activités de soins produits au cours des soins aux patients atteints de la COVID-19 doivent être placés en sécurité dans les récipients et les sacs prévus à cet effet, puis traités ou éliminés, ou encore traités et éliminés, préférablement sur place. Dans le cas où les déchets seraient transportés hors site, il est crucial de savoir où ils seront traités et détruits, et de quelle façon. Toute personne qui manipule des déchets d'activités de soins doit porter l'EPI approprié (p. ex. des bottes, un tablier, une blouse à manches longues, des gants épais, un masque et des lunettes étanches ou un écran facial) et se laver les mains après avoir retiré l'EPI.

Annexe A : Liste de contrôle du nettoyage de l'établissement de santé

Sources

1. Agence de la santé publique du Canada. *Prévention et contrôle de la maladie à coronavirus (COVID-19) : Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins actifs*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/lignes-directrices-provisoires-etablissements-soins-actifs.html> (février 2020).
2. Alberta Health. Cleaning and disinfection guide for health care facilities. <https://www.alberta.ca/infection-prevention-and-control.aspx> (mars 2020, en anglais).
3. British Columbia Ministry of Health. Coronavirus COVID-19 : Environmental Cleaning and Disinfectants for Physicians' Offices, http://www.bccdc.ca/Health-Professionals-Site/Documents/COVID-19_MOH_BCCDC_EnvironmentalCleaning.pdf (mars 2020, en anglais).
4. Organisation mondiale de la Santé. Water, sanitation, hygiene, and waste management for the COVID-19 virus, <https://www.who.int/publications-detail/water-sanitation-hygiene-and-waste-management-for-covid-19> (mars 2020, en anglais).
5. Santé Canada. *Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html> (mars 2020).
6. Santé Canada. *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources de sensibilisation*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html> (mars 2020).
7. Santé publique Ontario. *Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, 3^e édition*. <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-environmental-cleaning.pdf> (avril 2018).
8. Services aux Autochtones Canada. Document interne sur le nettoyage de l'environnement durant la pandémie de COVID-19^[SC1] (mars 2020).
9. United States Department of Labor, Occupational Safety and Health Administration. Guidance Preparing Workplaces for COVID-19. <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>; <https://www.osha.gov/SLTC/covid-19/controlprevention.html> (mars 2020, en anglais).

